

COURNON AVENIR

Élus au sein du Conseil municipal

Adresse : Hôtel de Ville de Cournonterral

Email : contact@cournonavenir.com

www.cournonavenir.fr

**Madame Edith GUTIERREZ
Maire**

12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral

Objet : Alerte sur le report du projet de halle des sports du lycée à Cournonterral

PJ : annexe financière.

Madame le Maire,

Vous avez déclaré que la situation financière prétendument « catastrophique » de la commune vous conduisait à commander un audit et à consulter Madame la Préfète.

Sans même attendre les résultats de cet audit ou de cette rencontre avec la représentante de l'Etat, vous avez pris la décision de ne pas engager la construction de la halle des sports du lycée, et de repousser sa livraison au moins jusqu'en 2028.

Vous avez concrétisé par une décision, datée du 14 avril 2026, la déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offres ouvert, relative à la construction d'une halle des sports, référencée T-PF-23082-AOOHALLE.

Cette décision nous paraît juridiquement contestable, c'est pourquoi nous vous demandons par courrier séparé de nous la communiquer ainsi que toutes pièces y afférentes.

Vous avez pris cette décision très lourde de conséquences pour les lycéens et les pratiquants sportifs de l'ouest montpelliérain, mais aussi pour les entreprises de notre territoire, seule, sans le moindre débat en conseil municipal, sans l'ombre d'une concertation avec les associations concernées, avec les services de l'éducation nationale ou les représentants des parents d'élèves. C'est un véritable déni de démocratie!

Or, la municipalité sortante s'était mise en situation de livrer cet équipement à la rentrée 2027.

Un plan de financement, solide, était établi avec l'appui de la Région (subvention 1,5 millions d'€), de Montpellier Méditerranée Métropole (subvention 400 000 €) et de la Banque des Territoires (emprunt de 5 millions d'€).

Le niveau d'endettement, certes élevé à court terme, s'inscrivait dans une trajectoire maîtrisée, reposant notamment sur des cessions d'actifs à hauteur de 3,7 millions d'€ en 2026 et sur la perception d'environ 2 millions d'€ de FCTVA sur 2026 et 2027 ainsi que 2 millions d'€ dans le cadre de projets urbains partenariaux signés.

La capacité de désendettement de la collectivité culminant à 18,4 années en 2026 suivait ainsi une courbe vertueuse repassant sous la barre des 12 années dès 2029, avec un atterrissage à 8 années en fin de mandat.

Vous trouverez en PJ une annexe détaillée qui retrace le plan de financement du projet tel qu'il était prévu.

En prenant cette décision, vous privez les entreprises de notre territoire, déjà fragilisées par une conjoncture économique défavorable, de milliers d'heures de travail potentiel.

Cette décision télescope également la politique engagée par l'équipe sortante pour faire face aux transitions énergétiques et climatiques. Son projet de halle des sports comporte 1200m² de panneaux photovoltaïques garantissant une autoconsommation étendue, au-delà de la structure elle-même, vers d'autres équipements publics, notamment le complexe sportif Georges FRECHE et les écoles de la commune. Vous privez ainsi la collectivité d'une réduction conséquente des dépenses de fonctionnement à l'heure où toutes les collectivités publiques s'engagent pour réaliser des économies d'énergie.

Enfin, une pétition citoyenne en ligne a déjà recueilli en dix jours près de 1100 signatures en faveur du maintien de ce projet pour une ouverture à la rentrée 2027.

Par respect pour la démocratie, vous ne pouvez pas rester sourde à cet appel d'une grande partie de la population.

C'est pourquoi nous vous conjurons, au nom de l'intérêt général, de revenir sur cette décision aux conséquences graves pour Cournonterral et le territoire ouest de Montpellier.

Nous sommes prêts à nous investir pour accompagner votre majorité municipale dans l'appropriation de ce projet et de son financement, y compris dans la recherche d'économies supplémentaires.

Nous prenons en parallèle l'initiative d'alerter sur la situation de Cournonterral Madame la Préfète de l'Hérault, Madame la Présidente de la Région Occitanie, et Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Veuillez agréer, Madame le Maire, nos salutations distinguées.

Les élus de la liste COURNON'AVENIR

William ARS

Olivier DELMAS

Patricia BELKADI

Magali TOURNIE

Gautier VIDAL

Anne GACHON

Amélie ZAROUKIAN

Argumentaire financier en faveur de l'engagement de l'opération halle des sports dès 2026

1. Objet

Cette analyse financière démontre sans ambiguïté que le report de la construction de la halle des sports du lycée de Courmonterral résulte exclusivement d'un choix politique de la nouvelle majorité et non d'une situation financière prétendument préoccupante. En effet, les recettes d'investissement prévues au ROB 2026 permettent d'engager les travaux de la halle des sports sans attendre 2027. Par ailleurs, le plan de financement du PPRI confirme que le maintien de cette opération a très peu d'impact sur la trajectoire budgétaire de la collectivité.

Source : ROB 2026

Le financement de l'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Épargne nette (a)	397 200	448 186	178 358	930 140	550 291	683 302	254 505	-3 963 613	-2 098 341	114 038	166 618	213 208	259 397
FCTVA (b)	659 131	101 183	65 721	59 991	114 377	45 646	551 629	1 524 072	49 212	999 332	644 094	49 212	0
Autres recettes (c)	1 181	1 920	10	2 312	8 508	920	920	920	920	920	920	920	920
Produit de cessions (d)	0	1 075 789	10 000	5 340	151 971	0	4 568 850	660 000	2 230 000	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)b0	1 057 512	1 627 077	254 089	997 783	825 147	729 868	5 375 903	-1 778 622	181 790	1 114 289	811 632	263 340	260 317
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	260 360	89 452	51 264	132 066	13 200	362 822	2 577 447	1 597 957	1 449 489	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	4 500 000	5 005 590	0	2 230 000	2 800 000	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)b0	1 317 872	1 716 529	305 353	1 129 849	5 338 347	6 098 280	7 953 350	2 049 335	4 431 279	1 114 289	811 632	263 340	260 317

8.2 - Les financeurs du PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
CAF Subvention travaux	0	0	0	0	0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	300 000
CAF subvention mobilier	0	0	0	0	0	0	25 000	0	0	0	0	0	0	25 000
Divers	0	0	0	0	0	461 819	0	0	0	0	0	0	0	461 819
Département	0	0	0	0	0	35 000	45 000	0	0	0	0	0	0	80 000
ÉTAT	0	0	0	0	0	300 000	400 000	0	0	0	0	0	0	700 000
METROPOLE	0	0	0	0	0	0	100 000	250 000	450 000	0	0	0	0	500 000
PUP Clos des Pins	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	0	0	0	0	400 000
PUP Hélios ext gpes sco création classes suppl	0	0	0	0	0	0	510 000	0	0	0	0	0	0	510 000
PUP Hélios réaffectation crédits eqpt public	0	0	0	0	0	0	450 000	0	0	0	0	0	0	450 000
PUP Nexity	0	0	0	0	0	0	648 075	518 460	129 615	0	0	0	0	1 296 150
PUP Jeu de Dames	0	0	0	0	0	0	99 372	79 497	19 874	0	0	0	0	198 743
Région	0	0	0	0	0	0	0	750 000	750 000	0	0	0	0	1 500 000
Total	0	0	0	0	0	796 819	2 577 447	1 597 957	1 449 489	0	0	0	0	6 421 712

8.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
AC investissement	0	60 586	60 586	60 586	60 586	60 586	60 586	60 586	60 586	60 586	0	0	0	545 274
Dépenses d'équipement 2021 2026	0	835 000	800 000	1 496 048	600 000	500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0	0	5 431 848
Fonds de concours Voirie	0	0	65 000	0	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	515 000
France Services et locaux assos Hélios	0	0	0	0	0	0	0	792 000	792 000	0	0	0	0	1 584 000
Groupe scolaire	0	0	56 384	64 673	4 000 000	8 150 000	0	0	0	0	0	0	0	12 271 057
Halle des Sports	0	38 043	77 110	352 019	22 895	407 000	0	5 000 000	2 834 446	0	0	0	0	8 731 513
RAR N-1 autres	0	0	0	0	0	233 853	0	0	0	0	0	0	0	233 853
Restes à charge communal PUP (FDC PPI PPO)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	1 500 000	0	0	0	2 500 000
Total	0	933 629	1 059 080	1 974 126	5 133 481	9 351 439	360 586	6 152 586	4 987 032	1 860 586	0	0	0	31 812 545

2. Recettes garanties

2.1. Exercice 2026

Les recettes certaines pour l'année 2026 reposent sur des éléments identifiés et sécurisés dans le cadre du ROB. Elles se décomposent comme suit :

- Cession foncière (Nexity) : **3 700 000 €** (ROB – produits de cession dont un tiers au 4 mars 2026, un tiers au 15 avril 2026 sont déjà perçus, un dernier tiers à percevoir en septembre 2026).
- Remboursement de TVA (opération école 2024) : **550 000 €** (ROB – FCTVA)
- Subventions notifiées à percevoir et PUP contractualisés :
 - CAF : **325 000 €** (Ecole)
 - Département : **45 000 €** (Ecole)
 - État : **400 000 €** (Ecole)
 - Métropole : **100 000 €** (Ecole)
 - PUP Nexity (Ecole) : **648 075 €** (à l'ouverture d'un des deux chantiers)
 - PUP Angelotti opération Hélios pour équipement scolaire : **510 000 €**
 - **TOTAL RECETTES 2026 : 6 278 075**

Ces recettes présentent un haut niveau de fiabilité, reposant sur des engagements contractuels et des dispositifs institutionnels de remboursement garantis. Elles sont inscrites au rapport d'orientations budgétaires 2026 au titre des financements du PPI.

Elles permettent de solder les lignes de trésorerie (2 M€) ainsi que le prêt relais (4 M€) qui ont été mobilisés pour assurer l'avance de trésorerie nécessaire à la construction de l'école.

Reste à percevoir en 2027 pour l'opération « Ecole Eliette Bonnel » :

FCTVA (remboursement TVA – dépenses école 2025) : **1 524 072 € (ROB – FCTVA)**

PUP Nexity école deuxième partie (12 mois après l'ouverture du chantier) : **518 440€**

PUP Angelotti, jardins d'Hélios (Réaffectation crédit équipement public) : **450 000€**

PUP Nexity achèvement de l'équipement public école : **129 615 €**

Soit 2 622 127 € mobilisables pour le budget investissement en 2027

3. Ce qui était prévu pour le financement de la halle des sports

Le financement de la halle des sports reposait sur une structuration similaire à celle retenue pour le groupe scolaire, combinant financements propres, subventions, emprunts à court et long termes.

3.1. Principe général

- Mise en place d'un **emprunt structurel** en 2026 et 2027
- Maintien de la **ligne de trésorerie et d'une partie du prêt relais** dans l'attente des recettes certaines à venir, notamment le FCTVA de cette opération et les subventions notifiées
- Démarrage des travaux dès 2026 **pour une livraison en septembre 2027**

3.2. Recettes certaines pour l'opération halle des sports

- Subvention notifiée par la Région : **1 500 000 €**
- Subvention notifiée par Montpellier Méditerranée Métropole : **400 000 €**
- FCTVA prévisionnel : **1 500 000 €**
- **TOTAL : 3 400 000 €**

Nota : d'autres subventions ont été sollicitées par ailleurs au titre de la DETR et de la DSIL ; toutefois, en l'absence de notification à ce jour, elles n'ont volontairement pas été intégrées dans les prévisions.

3.3. Plan de financement global

- Coût total : **8 700 000 TTC €**
- Subvention : **3 400 000 €**
- Reste à charge : **≈ 5,3 M€**
dont 5 030 000 d'emprunt.

Conclusion

Le report de l'opération de la halle des sports n'est pas une fatalité répondant à une contrainte financière avérée, mais il s'agit bien d'un choix politique de la nouvelle municipalité. Les équilibres budgétaires demeurent soutenables et la trajectoire de désendettement de la collectivité reste maîtrisée, que l'opération soit engagée en 2026 ou différée.

Le maintien du calendrier initial apparaît pleinement justifié. Il permettrait de répondre sans délai aux besoins des usagers, des élèves du lycée et des associations sportives, tout en s'inscrivant dans une gestion financière rigoureuse. À périmètre constant, l'encours de dette serait ramené à un niveau inférieur à 12 ans dès 2029, avec un atterrissage en 2032 à environ 8 ans. La collectivité disposerait ainsi, dès le prochain mandat, de marges de manœuvre significatives pour engager de nouveaux projets structurants.

En conséquence, la réalisation de la halle des sports dès 2026 constitue une décision à la fois pertinente sur le plan financier et cohérente au regard des enjeux de service public et d'attractivité du territoire.